

Plénière du RÉGAL Normandie

à Caen, Le 29 novembre 2016



GT Filières: production, industrie, distribution

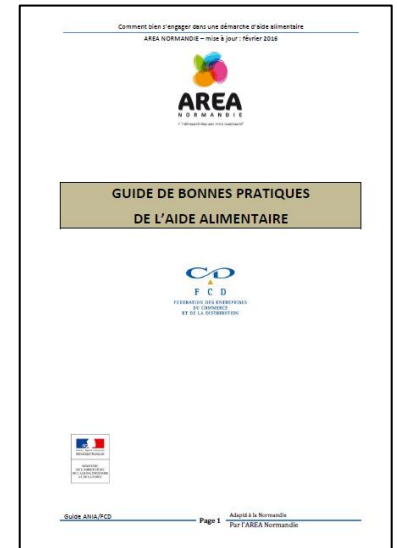
Animateur : Association Régionale des Entreprises Alimentaires de
Normandie



Les objectifs généraux



- Contribuer à renforcer le don alimentaire par la mise à jour et la diffusion du guide des bonnes pratiques de l'aide alimentaire coédité par l'ANIA et la FCD adapté à la région Normandie.
- Mettre en relation des associations caritatives avec les producteurs et les industriels
- Engager une discussion avec la production et la grande distribution pour améliorer les pratiques logistiques afin de prévenir le gaspillage
- Promouvoir les bonnes pratiques auprès des IAAs



Bilan des actions déjà menées

• Suivi et participation aux groupes de travail du comité de suivi du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire du ministère en lien avec l'ANIA

Axes de progrès pour les IAAs :

- en phase de conception des produits,
- au cours de la transformation industrielle,
- pendant la distribution,
- au moment de la consommation,

Quelques exemples d'IAAs normandes : Minoterie des Bois Olives, Segafredo, Biscuiterie de l'Abbaye, fromagerie Gillot,



• Mise à jour et diffusion du guide de bonnes pratiques coédité par l'Ania et la FCD et adapté à la région Normandie

Le guide est en ligne sur le site www.area-normandie.com

Il comporte un annuaire de l'ensemble des structures existantes dans la région et qui œuvrent en faveur des plus démunis.

• Edition d'une brochure « la réduction et la valorisation des déchets en IAAs : retour d'expériences et bonnes pratiques. »

• Relais des actions SOLAAL en Normandie et mise en relation de producteurs agricoles ou organisations avec des IAAs pour la transformation des légumes et fruits hors calibre

• Tentative d'aide à la création d'une épicerie solidaire

• Transmission de la veille sur la lutte contre le gaspillage au sein du REGAL



ADENE
Agence Normande
de l'Énergie et de l'Environnement
DIRECTION RÉGIONALE
BASSE-NORMANDIE

La réduction et la valorisation des déchets et sous-produits en industries agro-alimentaires
RETOUR D'EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES EN BASSE-NORMANDIE

Contexte
Les prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux continuent de monter, avec par exemple une hausse de 4 % entre janvier et avril 2014 (source : Food Price Watch, mai 2014, voir graphique ci-contre).
Le poids de dépenses et matières premières à pour les IAAs est très important. Ainsi, toute optimisation de leur utilisation, par la réduction et la valorisation des déchets et sous-produits, est souhaitable économiquement.
Par ailleurs, la réduction de l'utilisation de matières premières est également une réponse aux demandes de clients sensibles aux démarches environnementales.
Enfin, la réglementation sur les déchets alimentaires est de plus en plus contraignante. Certaines entreprises sont désormais tenues de trier et de faire collecter leurs déchets et/ou alimentaires (voir encadré Point réglementaire).

Evolution de l'indice des prix alimentaires
Source : Food Price Watch

>> POINT RÉGLEMENTAIRE
L'adoption de la réglementation impacte directement le gestion de votre déchet dans les entreprises. L'arrêté du 12 juillet 2011 (voir le guide de l'article R. 543-225 du code de l'environnement) pour le gestion des déchets par les IAAs. Depuis le 1er janvier 2010, certaines entreprises doivent trier et faire collecter tous les déchets et déchets d'activités alimentaires. Actuellement, le décret s'applique aux entreprises gérant plus de 40 tonnes de déchets ou 300 tonnes d'activités alimentaires. Les futurs arrêtés de 12 novembre et 6 décembre 2013 ont été récemment la majorité des entreprises.

■ Pourquoi engager cette démarche de réduction et valorisation des déchets en IAA ?

Enjeux

- Réduire et valoriser les déchets dans les entreprises
- Accroître la productivité des entreprises en limitant les pertes
- Répondre aux contraintes réglementaires
- S'engager dans des démarches de développement durable

>> DE QUOI PARLE-T-ON ?

UN DÉCHET ?
« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'activités, toute substance, matière solide, liquide, gazeuse ou semi-solide, toute substance ou gaz sans valeur commerciale ou qui son détenteur désire éliminer »

UN SOUS-PRODUIT ?
« Est une substance ou un objet qui est issu d'un processus de production dans le but premier n'étant que la production de cette substance ou cet objet ou pour être considéré comme un sous-produit ou non comme un déchet au sens de l'article L. 541-1-1 qui a la caractéristique de constituer un produit »

« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production »
« La substance ou l'objet est produit à l'intérieur d'un processus de production mais n'est pas produit à l'intérieur de ce processus »

« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production ou sans de présent article. »
« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production ou sans de présent article. »

« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production ou sans de présent article. »
« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production ou sans de présent article. »

« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production ou sans de présent article. »
« La substance ou l'objet est produit en dehors d'un processus de production ou sans de présent article. »

Actions 2016 et projets



- Promotion des opérations de 2 IAAs et signature de la charte ANIA
- Mailing aux adhérents pour lister les actions déjà menées par les IAA
- Travail avec SOLAAL sur la transformation des fruits et légumes hors calibre et relai de leurs diverses opérations
- Prendre contact avec les partenaires ex HN (réunion des associations caritatives normandes, contact avec syndicats agri, ...)
- Prendre contact avec les producteurs bio
- Réunion du GT en novembre : industriels, producteurs, syndicats agri, SOLAAL, pour présenter SOLAAL et PHENIX et travailler sur la valorisation des fruits et légumes hors calibre
- Récupération des données chiffrées de SOLAAL